

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 janvier 2012

*L'an deux mille douze et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Pierre MAURIN**.*

Date de convocation : le 16 janvier 2012.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET – BOUAZZA – BEUGNET – SALA – FIALON.

Absents : M. DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de terrains chemin rural de Noailles.

Le Maire informe le Conseil que le chemin public d'accès aux habitations du quartier de Noailles depuis la RD 107 n'a jamais fait l'objet de cession à la Commune par acte notarié.

Il propose au Conseil de procéder aux acquisitions de terrains nécessaires à la régularisation de cette voie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

.../...

- Décide d'acquérir les terrains d'emprise du chemin rural de Noailles comme suite :
 - o Acquisition à Mme et M BOYER Pierre des parcelles :
 - B 1221 d'une superficie de 31 m².
 - B 1223 d'une superficie de 31 m².
 - B 1224 d'une superficie de 641 m².
 - B 1227 d'une superficie de 156 m².
 - B 1230 d'une superficie de 390 m².
 - o Moyennant le prix de 1 € pour l'ensemble des terrains.
 - o Acquisition à Mme et M VAN DER BIJL Johanes de la parcelle B 1233 d'une superficie de 203 m² moyennant le prix de 1 €
 - o Acquisition à M LAVERDURE Robert de la parcelle B 1235 d'une superficie de 312 m² moyennant le prix de 1 €.
- Précise que la Commune prendra en charge la totalité des frais de notaire afférents à l'établissement des actes.
- Charge son Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 janvier 2012.

.../...